

ANIMAUX SANTÉ

Votre Assurance pour Chiens et Chats

www.animauxsante.com



*Les meilleurs soins,
sans vous soucier
des conséquences financières !*

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous avez souhaité recevoir une étude personnalisée sur nos garanties ANIMAUX SANTE et nous vous en remercions.

En tant que spécialiste de l'assurance santé animale, la santé de votre animal fait partie de nos préoccupations et pour répondre à vos attentes, nous vous proposons nos formules de protection.

Quels sont les avantages de notre garantie ?

Nos tarifs n'augmentent pas en fonction de l'âge de votre animal ou de sa race.

Nos garanties sont maintenues à vie, sans limite d'âge, pour les chiens et les chats assurés avant 8 ans.

Nous nous engageons à vous rembourser vos frais vétérinaires sous 8 jours.

Vous bénéficiez de 10 % de réduction à partir du 2ème animal assuré.

Comment assurer son animal ?

Pour bénéficier d'une couverture des dépenses de santé de votre animal, renvoyez-nous vite la fiche conseil et le bulletin de souscription dûment complétés et signés, accompagné d'un RIB/RIP si vous optez pour le prélèvement automatique ou de votre chèque.



Par courrier

Animaux Santé

Service Gestion Cérède
2 rue Rossini 75320 Paris cedex 09



Par fax

01 40 22 06 76



Par e-mail

animauxsante@finaxy.com

en nous retournant les documents
signés et scannés

Pour plus de précisions, contactez-nous au 01 48 01 95 55

Nos conseillers se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire du lundi au vendredi de 9h00 à 17 h 30.

Très cordialement,

Votre conseiller Animaux Santé

Animaux Santé, une marque de FINAXY SANTE ANIMALE, 2 rue Rossini 75009 Paris - RCS Paris 510 581 317, immatriculé à l'Orias sous le N° 09 048 589 (www.orient.fr) et soumis au contrôle de l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles : 61, rue Taitbout - 75009 Paris).

Produit assuré par l'Equité (Groupe Generali) entreprise régie par le code des assurances SA au capital de 15 569 320 € - RCS PARIS 57208469700059



en collaboration avec



FORMULAIRE D'INFORMATION ET CONSEIL

À SIGNER ET RENVOYER

(Document communiqué en application des articles L.520-1 et R.520-1 et R-520-2 du code des assurances)

Les informations suivantes que nous vous invitons à consulter avant d'adhérer à l'assurance Animaux Santé vous renseignent sur l'identité de l'assureur et de l'intermédiaire, ainsi que sur certains éléments du contrat d'assurance sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention. Il est aussi important de lire intégralement les Conditions Générales jointes et de nous poser toutes les questions que vous estimez nécessaires avant adhérer.

INFORMATIONS GENERALES

L'assurance Animaux Santé est un contrat collectif d'assurance souscrit par FINAXY Santé Animale auprès de GENERALI, en sa qualité d'intermédiaire en assurances inscrit au Registre de l'ORIAS sous le n°09 048 589.

L'immatriculation de FINAXY Santé Animale peut être contrôlée sur le site www.orias.fr.

En application de l'article L.520-1-II-b du Code des Assurances, nous tenons à votre disposition la liste des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons pour l'assurance des risques concernés par votre demande.

Si vous souhaitez obtenir communication de cette liste, il vous suffit de nous adresser un courrier simple à l'adresse suivante :
FINAXY Santé Animale, 2 rue Rossini 75009 Paris

Pour obtenir toute précision ou complément d'information, contactez votre Conseiller Clientèle. Il est votre interlocuteur privilégié et peut vous apporter tout éclaircissement nécessaire.

Le Médiateur de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances est compétent pour toute réclamation d'un particulier contre son courtier. Pour contacter le Médiateur, vous pouvez lui adresser un e-mail à l'adresse suivante : mediateur@csca.fr.

L'organisme chargé du contrôle de notre activité est l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM), 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9.

LES RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT

Nom : _____ Prénom : _____ Code postal : _____
Localité : _____
Adresse : _____

VOS BESOINS ET EXIGENCES

Vous souhaitez souscrire une assurance pour votre animal de compagnie, chien ou chat, qui vise à couvrir d'une partie des frais générés par un accident ou une maladie. Vous n'avez pas formulé d'exigences particulières.

NOS CONSEILS

Afin de répondre à vos besoins, nous vous conseillons de souscrire la police Animaux Santé, si votre animal est âgé de 3 mois à moins de 8 ans et qu'il est identifié par tatouage ou puce électronique.

Vous disposez de deux formules au choix, une première formule Essentielle couvrant les frais jusqu'à un certain montant, et une formule Confort, plus complète, incluant le remboursement de frais de soins, de soins courants (vaccins) et de l'assistance.

Nous vous proposons de souscrire ce contrat car il présente les avantages suivants :

- Tarif indépendant de l'âge de l'animal,
- Tarif très compétitifs
- Remboursements simples et rapides sous 8 jours.

Fait à Paris

En 2 exemplaires, dont un remis au souscripteur éventuel

Je reconnais avoir pris connaissance du contenu du présent document préalablement à la conclusion du contrat d'assurance proposé ci-dessus.

Signature du Client



www.animauxsante.com

tel. : 01 48 01 95 55

Prix appel national depuis un poste fixe,
Du lundi au vendredi de 9^h00 à 17^h30.

ANIMAUX
SANTÉ

Votre Assurance pour Chiens et Chats

À SIGNER ET RENVOYER

▶ Par courrier à Animaux Santé,
Service Gestion Cerede,
2 rue Rossini 75320 Paris Cedex 09

▶ ou par fax au 01 40 22 06 76

▶ ou par e-mail au animauxsante@finaxy.com

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Nom :
Prénom :
Adresse :

Code Postal :
Ville :
Date de naissance :
Téléphone :
E-Mail :
Date de la demande :
Votre conseiller :
N° Client :
Date d'effet du contrat :

Souscription valable uniquement pour les personnes résidant en France métropolitaine. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la souscription du contrat, sous réserve de l'absence de déclaration de sinistre de votre part durant cette période. Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande. Toute réticence ou inexactitude dans les déclarations confirmées par les présentes est susceptible d'entraîner les sanctions prévues aux articles L113-8 (nullité) et L113-9 (réduction des indemnités du code des assurances). Les réponses à toutes ces rubriques sont obligatoires, sans ces informations, vous ne pourrez pas bénéficier de votre contrat. Les informations collectées sont destinées à la société Finaxy Santé Animale. Elles sont enregistrées dans notre fichier de gestion de la clientèle. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition auprès du service adéquat, responsable du traitement: Animaux Santé Service Gestion CEREDÉ, 2 rue Rossini 75 320 Paris Cedex 09.

1^{er} Animal bénéficiaire de l'assurance :

Chien Chat

Son sexe : Male Femelle Son nom :

Sa date de naissance : Sa race :

Son numéro de tatouage ou puce électronique :

Je désire souscrire à Animaux Santé et choisis :

La **FORMULE ESSENTIELLE**

€/mois

La **FORMULE CONFORT**

€/mois

2^{eme} Animal bénéficiaire de l'assurance :

Chien Chat

Son sexe : Male Femelle Son nom :

Sa date de naissance : Sa race :

Son numéro de tatouage ou puce électronique :

Je désire souscrire à Animaux Santé et choisis :

La **FORMULE ESSENTIELLE**

€/mois

La **FORMULE CONFORT**

€/mois

-10%

3^{eme} Animal bénéficiaire de l'assurance :

Chien Chat

Son sexe : Male Femelle Son nom :

Sa date de naissance : Sa race :

Son numéro de tatouage ou puce électronique :

Je désire souscrire à Animaux Santé et choisis :

La **FORMULE ESSENTIELLE**

€/mois

La **FORMULE CONFORT**

€/mois

-10%

Je déclare (cochez les cases correspondantes)

- Ne pas utiliser mon animal à des fins professionnelles,
 Ne pas avoir fait l'objet d'une résiliation par une précédente compagnie pour l'assurance santé de cet animal
 Que mon animal est à jour de ses vaccins
 Qu'il est actuellement en bonne santé et qu'il ne présente pas de maladie congénitale et/ou héréditaire
 Qu'il n'est pas un Chien de 1^{re} catégorie au sens de l'article L211-12 du code rural

Je règle le montant annuel de(s) formule(s) choisie(s)

Cotisation annuelle TTC, inclus les frais d'ouverture de compte de 8 €

J'opte pour le règlement par prélèvement automatique mensuel de

Je complète et retourne l'autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.
(inclus 8 € de frais d'ouverture de compte et de frais financiers mensuels de 2 € liés à la mise en place du prélèvement.)

€/mois

Je règle le montant annuel par chèque bancaire en un seul règlement de

J'adresse un chèque du montant indiqué ci-dessus à l'ordre de « FINAXY SANTE ANIMALE »
(cotisation annuelle TTC, inclus les frais d'ouverture de compte de 8 €)

€/an

Fait à _____

le _____ Devis valable 1 mois. Signature : _____

DEMANDE DE PRELEVEMENT

N° national d'émetteur 553732

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous, la première mensualité à l'enregistrement du contrat, les autres mensualités étant prélevées le 10 de chaque mois. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Nom, Prénom et Adresse du débiteur _____

Compte à débiter

Etablissement _____ Guichet _____ N° du compte _____ Clé _____

Nom et Adresse du créancier

FINAXY SANTE ANIMALE - Assurance Animaux Santé - 2 rue Rossini 75009 Paris

Nom et Adresse de l'établissement teneur du compte à débiter _____

Date et signature _____

Code partenaire _____

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Liberté.

Offrez à votre animal toutes les chances d'être bien soigné ! Choisissez la formule adaptée à vos besoins.



FORMULE ESSENTIELLE

Une excellente protection en cas de coup dur, à partir de **12,25 €/mois**

- Maladie ou Accident, prise en charge à 75 % des frais chirurgicaux et d'hospitalisation, dans la limite de 1500 €/an.

- Frais vétérinaires remboursés (*) (en cas de Maladie ou Accident)
- Pack Assistance
- Plafond des remboursements
- Franchise
- Age limite d'inscription (1)
- Frais d'inscription (2)

GARANTIES PROPOSEES

INTERVENTIONS CHIRURGICALES ET HOSPITALISATION

- Honoraires vétérinaires liés à l'intervention
- Frais liés à l'intervention :
 - Pharmacie (prescrit sur ordonnance)
 - Analyse et Examens - laboratoire ou radiologie (3)
- Frais de séjour en clinique
- Frais de contrôle postopératoire

FRAIS DE DIAGNOSTIC (hors chirurgie)

- Analyse de laboratoire et radiologie

FRAIS DE SOINS

- Consultation
- Frais de Pharmacie (prescrit sur ordonnance)

SOINS COURANTS

- Vaccin

ASSISTANCE

- Garde de l'Animal (suite hospitalisation)
- Recherche de votre animal perdu
- Informations juridiques et pratiques
- Assistance Téléphonique : vétérinaire conseil (4)

TARIF DES PRESTATIONS TTC

CHAT

CHIEN

Pack Assistance



FORMULE ESSENTIELLE

Prise en charge à 75%

NON
1500 € / an
SANS

+ de 3 mois / - de 8 ans
Inclus dans la cotisation

TAUX REMBOURSEMENT

(exprimé en % des frais réels)

75%

75%

75%

75%

75%

EXCLU

EXCLU

EXCLU

EXCLU

EXCLU

EXCLU

EXCLU

EXCLU

123 €/an ou 12,25 €/mois**

150 €/an ou 14,50 €/mois**

non



FORMULE CONFORT

Prise en charge à 75%

INCLUS
1800 € / an
SANS

+ de 3 mois / - de 8 ans
Inclus dans la cotisation

TAUX REMBOURSEMENT

(exprimé en % des frais réels)

75%

75%

75%

75%

75%

75%

75% limité à 80€ / an
75%

75% limité à 30€ / an

100% limité à 30 jours / an
100% limité à 100€ / an

OUI

OUI

275 €/an ou 24,92 €/mois**

offert



FORMULE CONFORT

La garantie d'être protégé en cas d'accident et de maladie pour **24,92 €/mois**

- Remboursement des frais vétérinaires à hauteur de 75 % dans la limite de 1800 €/an
- Prise en charge des frais liés à l'intervention chirurgicale, frais de diagnostic, soins en cas de maladie
- Remboursement des frais de vaccination

Délais d'attente :

- Accident..... 7 jours
- Maladie 60 jours
- Chirurgie orthopédique..... 120 jours

Votre Chien ou Chat peut être assuré si :

- Il est âgé de plus de 3 mois et de moins de 8 ans
- Il est identifié par tatouage ou puce électronique

(1) Date anniversaire de l'animal - (2) Frais d'inscription / gestion de 8 € / an - (3) Pendant la semaine précédent l'intervention - (4) Informations d'ordre encyclopédique, nous ne pouvons être tenus pour responsables de l'interprétation, ni de l'utilisation faite par vous des informations communiquées. (*) Hors frais de traitement de 2€ /sinistre - (**) Inclus frais financiers de 2€ pour prélèvements mensuels, Document non contractuel

Bénéficiez de l'Assistance **SANTÉ**

(incluse dans la **FORMULE CONFORT**). 24h/24h

SERVICE DE GARDE POUR VOTRE ANIMAL

Si vous êtes immobilisé ou hospitalisé :

- Prise en charge des frais de garde de votre animal dans une pension animalière.
- Transport de votre animal chez un proche.
- Déplacement A/R d'un proche en train pour venir garder l'animal à votre domicile.
- Garde de l'animal par un spécialiste (dog sitter / cat sitter agréés).

AIDE A LA RECHERCHE

Si vous perdez votre animal :

- Assistance téléphonique (communication des numéros utiles, centres SPA, refuges..).
- Participation aux frais d'annonce à hauteur de 100 €.

SERVICE D'ASSISTANCE PERSONNALISE (24 h / 24 h)

Si vous avez besoin de conseil personnalisé :

- Assistance téléphonique de notre vétérinaire conseil.
- Information juridique et vie pratique liés aux animaux.
- Mise en relation avec le vétérinaire de garde le plus proche de chez vous.

en collaboration avec



FORMULAIRE D'INFORMATION ET CONSEIL

À CONSERVER

(Document communiqué en application des articles L.520-1 et R.520-1 et R-520-2 du code des assurances)

Les informations suivantes que nous vous invitons à consulter avant d'adhérer à l'assurance Animaux Santé vous renseignent sur l'identité de l'assureur et de l'intermédiaire, ainsi que sur certains éléments du contrat d'assurance sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention. Il est aussi important de lire intégralement les Conditions Générales jointes et de nous poser toutes les questions que vous estimez nécessaires avant adhérer.

INFORMATIONS GENERALES

L'assurance Animaux Santé est un contrat collectif d'assurance souscrit par FINAXY Santé Animale auprès de GENERALI, en sa qualité d'intermédiaire en assurances inscrit au Registre de l'ORIAS sous le n°09 048 589.

L'immatriculation de FINAXY Santé Animale peut être contrôlée sur le site www.orias.fr.

En application de l'article L.520-1-II-b du Code des Assurances, nous tenons à votre disposition la liste des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons pour l'assurance des risques concernés par votre demande.

Si vous souhaitez obtenir communication de cette liste, il vous suffit de nous adresser un courrier simple à l'adresse suivante :
FINAXY Santé Animale, 2 rue Rossini 75009 Paris

Pour obtenir toute précision ou complément d'information, contactez votre Conseiller Clientèle. Il est votre interlocuteur privilégié et peut vous apporter tout éclaircissement nécessaire.

Le Médiateur de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances est compétent pour toute réclamation d'un particulier contre son courtier. Pour contacter le Médiateur, vous pouvez lui adresser un e-mail à l'adresse suivante : mediateur@cscsa.fr.

L'organisme chargé du contrôle de notre activité est l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM), 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9.

LES RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT

Nom : _____ Prénom : _____ Code postal : _____
Localité : _____
Adresse : _____

VOS BESOINS ET EXIGENCES

Vous souhaitez souscrire une assurance pour votre animal de compagnie, chien ou chat, qui vise à couvrir d'une partie des frais générés par un accident ou une maladie. Vous n'avez pas formulé d'exigences particulières.

NOS CONSEILS

Afin de répondre à vos besoins, nous vous conseillons de souscrire la police Animaux Santé, si votre animal est âgé de 3 mois à moins de 8 ans et qu'il est identifié par tatouage ou puce électronique.

Vous disposez de deux formules au choix, une première formule Essentielle couvrant les frais jusqu'à un certain montant, et une formule Confort, plus complète, incluant le remboursement de frais de soins, de soins courants (vaccins) et de l'assistance.

Nous vous proposons de souscrire ce contrat car il présente les avantages suivants :

- Tarif indépendant de l'âge de l'animal,
- Tarif très compétitifs
- Remboursements simples et rapides sous 8 jours.

Fait à Paris

En 2 exemplaires, dont un remis au souscripteur éventuel

Je reconnais avoir pris connaissance du contenu du présent document préalablement à la conclusion du contrat d'assurance proposé ci-dessus.

Signature du Client

Extrait des Dispositions Générales

Dispositions Générales disponibles sur demande ou téléchargeable sur www.animauxsante.com

1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat garantit le remboursement d'une partie des frais de santé engagés par l'Assuré pour les soins de son animal conformément au tableau des garanties.

2 - CONDITIONS DE SOUSCRIPTION - Seul peut bénéficier des garanties un animal,

- âgé à la souscription de 3 (trois) mois et de moins de 8 (huit) ans,
- identifié par un numéro de tatouage ou de puce électronique,
- inscrit au fichier national,
- à jour de ses vaccinations et rappels,

Sont toutefois exclus les chiens appartenant à la première catégorie au sens de l'article L 211-12 du code Rural.

3 - ETENDUE DES GARANTIES - Formule Confort

Cette formule a pour objet en cas d'accident et de maladie de l'animal désigné aux Dispositions particulières :

3.2.1 le remboursement des frais de soins :

- le remboursement des médicaments prescrits par le vétérinaire sur ordonnance ou administrés par lui,
- le remboursement des honoraires du vétérinaire dans la limite de 80€ par année d'assurance,
- le remboursement des frais de vaccination dans la limite de 30€ par année d'assurance
- le remboursement des frais de diagnostic (frais des analyses de laboratoire et examens de radiologie prescrits par le vétérinaire sur ordonnance ou réalisés par lui-même).

3.2.2 le remboursement des frais liés à un acte chirurgical ou des frais liés à une hospitalisation :

- le remboursement des frais, directement nécessités par l'intervention chirurgicale, prescrits par le vétérinaire incluant les frais préopératoires pendant la semaine précédant l'intervention chirurgicale (frais de radiologie, d'analyses, honoraires du vétérinaire, frais d'hospitalisation, frais pharmaceutiques à concurrence d'un maximum d'une prescription et frais de contrôle post-opératoires à concurrence d'un maximum d'une consultation),
- le remboursement des frais de séjours nécessités par l'hospitalisation sans intervention chirurgicale prescrite par le vétérinaire.

3.2.3 Le remboursement des frais s'exerce à concurrence de :

- 75 % des frais TTC engagés et jusqu'à épuisement d'un maximum par sinistre et par année d'assurance fixé à 1800€. A compter du 8ème anniversaire, le plafond de garantie est fixé à 1500€. Ce plafond est réduit de 15% par an jusqu'au 11ème anniversaire de l'animal puis reste fixé à 900€.

4 - LES EXCLUSIONS (extrait) - Sont exclus des garanties :

Les frais occasionnés par les événements suivants :

- Les maladies et accidents dont la première constatation est antérieure à la date d'effet du contrat ainsi que leurs suites ou conséquences ;
- La rage, toutes maladies contagieuses (épizootie) entraînant l'abattage de l'animal ;
- Les accidents de chasse, de courses et de compétitions sportives et leurs entraînements ;
- Les blessures consécutives à des combats organisés ;
- Les frais exposés à la suite d'un accident ou d'une maladie occasionnés par des faits de guerre (civile ou étrangère), des émeutes et mouvements populaires, la désintégration du noyau atomique, un tremblement de terre, une inondation, une éruption volcanique ou tout autre cataclysme ;
- Les mauvais traitements, le manque de soins ou de nourriture imputables au maître ou réalisés avec sa complicité ou aux personnes vivant sous son toit ;
- Les sinistres causés ou provoqués intentionnellement par le Souscripteur ou avec sa complicité.
- Toute intervention chirurgicale destinée à atténuer ou à supprimer des défauts (taille de la queue...) ou dans un but esthétique ou de convenance (y compris les entropions, les ectropions et les hernies ombilicales sans étranglement) ;
- Les visites de confort (bilan de santé, frais de dépistage en l'absence de symptôme,...).
- Les animaux utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle.

Les frais suivants sont également exclus :

- Toute intervention qui n'est pas effectuée par un docteur vétérinaire régulièrement inscrit à l'Ordre des Vétérinaires et titulaire d'un mandat sanitaire ;
- Les frais exposés pour toute anomalie constitutionnelle, infirmités, malformations, pathologies d'origine congénitale et/ou héréditaire et leurs conséquences ainsi que les frais de dépistage, y compris la dysplasie coxo-fémorale, les anomalies de développement de l'articulation du coude (non union du processus anconé, ostéochondrose, ostéochondrite disséquante, fragmentation du processus coronoïde médial, incongruence articulaire), la luxation médiane de la rotule chez les races naines ;
- Les frais de mises-bas et les césariennes qui ne sont pas occasionnées par un accident ;
- Les frais exposés lors de la gestation : diagnostic, suivi de gestation, interruption volontaire de gestation et ses conséquences, insémination artificielle ;
- Les frais exposés pour toute ovariectomie, castration, stérilisation et contraception sauf ceux exposés pour des raisons médicales avérées et non préventif ;
- Les frais d'identification : puce électronique ou tatouage ;
- Les frais d'alimentation même diététique et de compléments alimentaires (y compris les chondroprotecteurs) ;
- Les frais exposés pour tout achat de produits d'hygiène, d'entretien et produits anti-parasitaires, les lotions, shampooings, dentifrices etc... et les médicaments prescrits à titre préventif ;
- Les frais de chimiothérapie et de kinésithérapie ;
- Les frais de prothèses dentaires ou oculaires ainsi que ceux afférents à tout appareillage externe ;
- Le détartrage dentaire, les soins parodontiques et les conséquences de l'absence de détartrage, l'exercice des dents ;
- Les frais de garde en clinique vétérinaire sans justification médicale ;
- Les vaccinations préventives ou rappels à l'exception de celle prévue dans la formule Confort ;
- Les frais médicamenteux consécutifs à un trouble du comportement ;
- Tout médicament prescrit sans rapport avec la pathologie déclarée ;
- Les frais nécessités pour l'euthanasie de l'animal et l'incinération ;
- Les frais liés à des maladies qui auraient pu être évitées si les vaccins préventifs avaient été faits, pour les chiens : leptospirose et parvovirose, gastro-entérite virale, maladie de Carré, hépatite de Rubarth, piroplasmose, vaccin de la toux et pour les chats : coryza, leucose, typhus, calicivirose.

5 - TERRITORIALITE

Les garanties s'exercent dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne y compris la Suisse et les principautés d'Andorre et de Monaco sous réserve que l'animal désigné aux Dispositions particulières ne séjourne pas plus de 90 jours par an en dehors de la France métropolitaine.

6 - EFFET ET DUREE DU CONTRAT :

1.1 Délais de renonciation : Conformément à l'article L112-2-1 du code des assurances en cas de fourniture à distance d'un contrat d'assurance, vous disposez d'un délai de 14 jours à compter de la date de réception des dispositions particulières pour renoncer au contrat. Toute renonciation doit être notifiée par LRAR en l'adressant à FINAXY SANTE ANIMALE 2 rue Rossini 75 009 Paris, selon modèle ci-après : « je soussigné ... (nom, prénom) demeurant ... (adresse) déclare renoncer au contrat d'assurance n°..... (numéro du contrat) que j'avais souscrit le Date Signature du souscripteur ». Le montant de la prime que vous avez réglée vous sera alors intégralement remboursé.

1-2 Sans renonciation de votre part, les garanties prendront effet à l'issue du délai de 14 jours, sauf si vous nous en demandez expressément la prise d'effet immédiate en cochant la case réservée à cet effet dans le bulletin de souscription. Dans ce cas, les garanties prendront effet à la date de réception (le lendemain à 00h00) par nous de votre bulletin de souscription signé sous réserve de l'encaissement effectif de votre cotisation. Les garanties prennent effet à la date stipulée sur vos Dispositions particulières.

1-3 Délai de carence : La garantie vous est acquise :

- après un délai de carence de 7 jours à compter de la date de prise d'effet du contrat en cas d'accident ;
- après un délai de carence de 60 jours à compter de la date de prise d'effet du contrat, lorsque les frais engagés sont consécutifs à une maladie.
- après un délai de carence de 120 jours à compter de la prise d'effet du contrat pour les actes de chirurgie orthopédique

1-4 Le contrat est conclu pour une durée d'un an avec tacite reconduction, ce qui signifie qu'il est renouvelé chaque année sauf dénonciation par lettre recommandée.

7 - AUTORITE DE CONTROLE :

L'autorité de contrôle des entreprises d'assurance qui accordent les garanties prévues par le présent contrat est : l'ACAM (AUTORITE DE CONTROLE DES ASSURANCES ET DES MUTUELLES) 61 rue Taitbout - 75009 PARIS.